

## **RESOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018**

Date de convocation : 16 mai 2018

Présents : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Francis LEMAIRE, Yannick TROTIGNON, Jean Claude BODIN, Jean Philippe BRAULT

**Absents excusés** : Ludovic MIDOIR. Jean Marc POMMÉ. Philippe OUDIN. Vincent GOUMIN. Véronique LEMOINE. Sylvie MARTINEAU  
Jean Marc POMMÉ a donné pouvoir à Mme THEVENET  
Ludovic MIDOIR a donné pouvoir à M. TROTIGNON

### **Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2019**

Comme chaque année il y a lieu de procéder au tirage au sort d'électeurs pour composer la liste préparatoire des jurés d'assises 2019.

Sont tirés au sort :

page 28 – ligne 5 : Henry DEMARET

page 33 – ligne 5 : Ghislaine VOUILLON

page 98 - ligne 8 : Laurence RENARD

### **Communauté de Communes Val de Cher – Controis : modification de l'article 5 des statuts**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher – Controis

Le conseil municipal accepte la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher – Controis

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 9

### **Communauté de Communes Val de Cher – Controis : adhésion au nouveau syndicat du bassin de l'Amasse**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion du nouveau syndicat du bassin de l'Amasse à la Communauté de Communes Val de Cher - Controis

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 9

### **Marché de voirie : choix des entreprises**

L'appel d'offres est terminé et l'analyse a été faite. Au vu de cette analyse, il y a lieu de retenir la ou les entreprise(s) qui effectuera(ont) les travaux et autoriser Madame le Maire à signer le ou les marché(s) et toutes pièces annexes.

Après étude des différentes propositions le conseil municipal retient les entreprises suivantes et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces des marchés et pièces annexes

Lot N°1 : entreprise EUROVIA pour un montant de 96.337,80 € TTC

Lot N°2 : entreprise EIFFAGE pour un montant de 10.300 € TTC

Lot N° 3 : entreprise EIFFAGE pour un montant de 21.620 € TTC

Lot N°4 : entreprise BSTP pour un montant de 22.410 € TTC

Lot N°5 : entreprise EIFFAGE pour un montant de 18.249,60 € TTC

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 9

### **Projet d'installation d'un point d'apport volontaire enterré**

Le SMIEEOM propose l'installation d'un point d'apport volontaire enterré sur le territoire de la commune.

Madame le Maire expose sa rencontre avec les techniciens du SMIEEOM pour installer un point d'apport volontaire enterré à proximité de l'étang communal.

La participation de la collectivité est estimée à 8.107 € TTC.

Le conseil municipal décide l'installation d'un point d'apport volontaire enterré.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 9